



ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES  
EN PSYCHOPATHOLOGIES

# LIVRET DES ENSEIGNEMENTS 2022 / 2023



## LA PSYCHOPATHOLOGIE ET SON ÉVOLUTION

par Charles Melman, fondateur et doyen honoraire de l'EPhEP

La riche et fondamentale psychopathologie classique, que nous étudions, passe par le moyen de l'observation, c'est-à-dire d'une norme appliquée dans le champ du regard. Il va de soi que lui échappe la symptomatologie variée qui a le loisir de ne pas s'exprimer dans ce champ.

Avec Freud, que nous abordons, le moyen de l'analyse passe par l'écoute, débouchant sur une clinique nouvelle et qui pose alors la question de la norme de référence, autrement dit de ce que serait une parole droite. Lacan, que nous esquissons, en cherche les ressorts dans une topologie qui ajoute une écriture à l'observation et à l'écoute.

Mais l'actualité est venue déranger ces acquis. Nous vivions en effet une intériorisation de la loi morale, qui avait cessé d'être la règle imposée par le destin forcément occasionnel de la Cité antique pour, avec le monothéisme, assurer la sacralisation éternelle et universelle de la figure paternelle. Les névroses et psychoses montraient les difficultés d'un sujet à en payer le prix. Dans le projet d'affranchir de cette contrainte intérieure, de lever l'hypothèque d'une jouissance qui n'était garantie que par son amputation, l'évolution culturelle en cours s'en est détachée pour chercher ailleurs, à l'extérieur donc, dans un consensus social, des règles plus favorables et plus faciles, plus généreuses aussi afin de réaliser par exemple égalité et fraternité. C'est ainsi que grâce à internet, la planète semble devenue l'agora permanente et bruyante d'un débat qui n'a pas trouvé à ce jour de conclusion collective généralisable. Ainsi l'individualisation de la loi, devenue affaire personnelle, fait du prochain plus un étranger qu'un semblable et produit un type de névroses et de psychoses qu'on peut dire actuelles, dont les aspects sont encore à décrire.

Les orientations de l'École et la qualification de ses enseignants se prêtent à l'étude de ces diverses expressions de la psychopathologie.

## LA QUESTION DU DIAGNOSTIC EN PSYCHOPATHOLOGIE

par Claude Landman, doyen de l'EPhEP

Chaque patient, lorsqu'il vient nous consulter, nécessite d'être accueilli et entendu dans sa *singularité*. Freud est on ne peut plus clair sur ce point puisqu'il va jusqu'à conseiller que chaque nouveau cas soit non seulement pris en compte comme si nous ignorions tout de la théorie, mais également comme s'il était susceptible de remettre en question l'ensemble de l'édifice théorique de la psychanalyse.

Cette position éthique de principe ne l'empêchera pas de différencier les symptômes individuels qui renvoient à chaque sujet singulièrement dans le cadre du dialogue qui s'instaure avec lui dans la cure, et les symptômes typiques par rapport auxquels nous nous référons pour porter le diagnostic, dans la mesure où ils se retrouvent quasiment à l'identique dans chaque structure clinique. Il existe ainsi une tension à laquelle ni Freud ni Lacan ne se sont soustraits entre ce qui relève de la dimension du cas individuel, du *singulier* et ce qui relève de la dimension du type, du *particulier*.

Où en sommes-nous aujourd'hui sur la question du diagnostic en psychopathologie ? C'est ce que nous essaierons d'évaluer cette année.

Cela dans un contexte où, d'une part, les classifications internationales récentes, essentiellement descriptives et à vocation quantificatrice, ont récusé, au nom d'une position soi-disant a-théorique, tout diagnostic de structure, et où, d'autre part, certaines mutations dans le discours, c'est-à-dire dans le lien social, ont produit, à côté de l'ancienne, une nouvelle économie psychique et une clinique nouvelle qui s'en déduit.

Une psychopathologie en référence à la topologie lacanienne permettrait-elle aujourd'hui de nous orienter au mieux sur la question posée ?

### 05 L'ÉCOLE

---

### 08 LES ENSEIGNEMENTS

---

### 30 LES ENSEIGNANTS

---

### 33 INSCRIPTIONS

---

## PRÉSENTATION

L'École Pratique des hautes Études en Psychopathologies (EPhEP) est un établissement d'enseignement supérieur privé agréé par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et par le Ministère des Solidarités et de la santé.

L'EPhEP est un **lieu d'enseignement théorique et pratique de la psychopathologie**. Cet enseignement s'appuie sur les connaissances et la tradition rationaliste d'où est issue la psychopathologie : la médecine, la psychanalyse et ce que l'on appelle classiquement les humanités.

Il a pour objectif de former des praticiens attentifs à l'actualité de la cité, c'est-à-dire :

- capables de travailler dans les institutions ou à titre privé,
- ouverts aux recherches qu'appelle la clinique contemporaine,
- soucieux d'une pratique attentive à l'autre, à la disparité des places et aux conséquences éthiques qui s'en déduisent.

Il vise à introduire à tout champ d'études permettant d'appréhender aujourd'hui les savoirs constitutifs d'une société : langues, religions, productions culturelles, économie, législation, entre autres.

Cette formation s'adresse ainsi aux praticiens de la santé, aux médecins, aux psychanalystes, aux psychologues, aux personnes intervenant dans le champ du travail social ou de la justice, aux enseignants et aux éducateurs, aux étudiants en lettres ou en sciences, et plus généralement à tous ceux que leur pratique confronte aux faits de la psychopathologie et à leurs effets individuels ou sociaux.

Son enseignement veille spécialement à isoler les formes cliniques de ces faits, à en éclairer la nature et les conditions, à apprécier la ou les responsabilités qu'ils peuvent impliquer.

Enfin la formation est personnalisée et engage autant ceux qui la reçoivent que ceux qui la dispensent <sup>1</sup>.

L'enseignement de l'EPhEP s'adresse donc à toute personne intéressée ou concernée par la psychopathologie, et qui souhaite en apprendre les principes et la pratique. Il est ouvert à tous sans condition de diplôme, sauf pour les étudiants qui souhaitent pouvoir être inscrits au terme de la formation sur les listes de psychothérapeutes : ceux-là doivent satisfaire aux niveaux préalables de formation prévue par la loi <sup>2</sup>.

Chaque candidat doit **adresser au Doyen une demande d'inscription motivée, et être reçu ensuite par lui ou par le Directeur des enseignements, qui statue sur l'agrément de la demande.**

1. Les enseignants EPhEP sont partie prenante de la démarche Qualité choisie par l'EPhEP (Qualiopi et ISO 9001).

2. Cf. Décret du 20 mai 2010 relatif à la formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute.

## Direction

**Dr Claude LANDMAN**, doyen

**Mme le Pr Anne VIDEAU** et **M. Pierre-Yves GAUDARD**, vice-doyens

**M. Pierre-Yves GAUDARD**, directeur des enseignements

**Mme le Pr Anne VIDEAU**, directeur<sup>1</sup>

## Comité pédagogique

**Dr Claude LANDMAN**, doyen

**Mme le Pr Anne VIDEAU** et **M. Pierre-Yves GAUDARD**, vice-doyens

**M. Pierre-Yves GAUDARD**, directeur des enseignements

**Mme le Pr Anne VIDEAU**, directeur<sup>1</sup>

**Mme Silvia SALAMA**, responsable des TD

1. N.B. Référent Handicap

## Comité scientifique

Sont membres du Comité scientifique, outre les membres du Comité pédagogique et le **Dr Charles Melman**, doyen honoraire, psychiatre, psychanalyste, fondateur de l'ALI et de l'EPHEP, les personnalités extérieures suivantes :

**Mme Catherine ALES**, Directeur de Recherche émérite au CNRS, HDR, Honorary Fellow du Department of Social Anthropology de l'University of St Andrews,

**M. Gabriel BERGOUNIOUX**, professeur de linguistique à l'Université d'Orléans,

**Dr Alain CHABERT**, psychiatre, praticien hospitalier CHS, Fondateur de l'Unité de Thérapie Systémique de Couple et de Famille du CHS de la Savoie, Membre du Conseil national de l'Union Syndicale de la Psychiatrie USP et du bureau du Comité Européen Droit Ethique et Psychiatrie CEDEP,

**Dr Jean GARRABÉ †**, psychiatre, président du Collège de psychiatrie, président d'honneur de la revue *L'évolution psychiatrique*,

**M. Marcel GAUCHET**, philosophe, historien, directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS),

**Dr Françoise GOROG**, psychiatre, psychanalyste, praticien attaché au CH Sainte-Anne,

**M. le Pr Patrick GUYOMARD**, ancien élève de l'ENS, professeur émérite à l'Université Paris Diderot - Paris VII, psychanalyste, fondateur de la Société de Psychanalyse Freudienne,

**M. le Pr Émile JALLEY**, ancien élève de l'ENS, agrégé de philosophie, professeur honoraire de psychologie clinique et d'épistémologie à l'Université Paris-Nord,

**Dr Patrick LANDMAN**, psychanalyste (Espace analytique), psychiatre et juriste, Président d'Initiative pour une Clinique du Sujet Stop DSM,

**M. Abdelwahab MEDDEB †**, fondateur, poète, écrivain, professeur de littérature comparée à l'Université Paris Nanterre,

**Dr Agnès MICHON**, neurologue, Institut de la mémoire, Hôpital de la Salpêtrière, Paris,

**Dr Robert NEUBURGER**, professeur honoraire ULB (Bruxelles), Président de l'Association suisse de thérapie familiale ASTHEFIS, ancien vice-président de l'Association française de thérapie familiale (AFTF),

**M. Jorge SEMPRÙN †**, fondateur, écrivain, cinéaste, ancien Ministre de la Culture du gouvernement espagnol,

**M. le Pr Roger TOUMSON**, essayiste, poète, écrivain, professeur émérite à l'Université des Antilles,

**M. le Pr Jean-Pierre WARNIER**, professeur émérite d'Ethnologie à l'Université Descartes Paris V.

## Responsables du site ephep.com

**Mme Marie-Charlotte CADEAU**, responsable éditoriale, psychanalyste

**Mme Françoise CHABERNAUD**, responsable technique

## Secrétariat et scolarité

**Mme Laurence DUVERNEUIL**

## UNE OFFRE D'ENSEIGNEMENT DIVERSIFIÉE

L'EPHEP propose les 16 Enseignements Spécialisés (ES) suivants à ses étudiants :

### Module I

**ES 1 : Psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent ;**

**ES 2 : Psychopathologie et littérature ;**

**ES 3 : Les dimensions sociales et historiques en psychopathologie ;**

**ES 4 : Phénomènes d'emprise, suggestions et croyances ;**

### Module II

**ES 5 : Psychopathologie générale et histoire de la psychiatrie ;**

**ES 6 : Névroses, psychoses et perversions ;**

**ES 7 : Clinique contemporaine ;**

**ES 8 : Sémiologie psychiatrique I ;**

### Module III

**ES 9 : Psychopathologie et philosophie ;**

**ES 10 : Neurologie et neurosciences ;**

**ES 11 : Psychopathologie et anthropologie ;**

**ES 12 : Sémiologie psychiatrique II ;**

### Module IV

**ES 13 : Les différentes méthodes analytiques ;**

**ES 14 : Psychopathologie, droit et déontologie de la prise en charge ;**

**ES 15 : Prescription et psychopathologie ;**

**ES 16 : Psychopathologie cognitive, systémique et institutionnelle.**

Chaque Module comprend également des Cours Magistraux (CM) et des Travaux Dirigés (TD) spécifiques.

**Lieu des enseignements :** 35 bis, rue de Sèvres 75006 Paris (Métro Sèvres-Babylone).

En fonction du contexte sanitaire, l'ensemble des enseignements, examens inclus, peut être assuré entièrement en distanciel.

## UN CURSUS GÉNÉRAL, UN CURSUS SPÉCIALISÉ

Le Coursus Général et le Coursus Spécialisé sont chacun composés des 4 Modules présentés en page précédente.

### Cursus Général

Le Coursus Général regroupe les deux premières années d'études pour les étudiants ne pouvant prétendre à un accès direct en Coursus Spécialisé.

Il s'adresse également à toute personne souhaitant apprendre les principes et la pratique de la psychopathologie.

### Prérequis

Le Coursus Général est ouvert à tous ceux qui le souhaitent **sans condition de diplôme**.

Une **Année préparatoire au Coursus Général** est ouverte aux candidats, sans condition de diplôme, à partir de la Rentrée 2022-23 : ses objectifs et ses modalités sont précisées *infra* p. 10.

Lors de l'entretien d'admission, si le Directeur des Enseignements estime qu'une scolarité en CG est prématurée, il peut proposer au candidat une entrée en Année préparatoire.

L'Année préparatoire peut aussi répondre à la demande de candidats qui d'eux-mêmes estiment que son enseignement constitue un préalable à leur candidature à l'entrée en CG et qui en font la demande auprès du Directeur des Enseignements.

### Cursus Spécialisé

#### Prérequis

Le Coursus Spécialisé est réservé aux étudiants **titulaires d'un des trois diplômes prévus par la loi**<sup>1</sup> afin de prétendre au Titre de Psychothérapeute. Ces trois diplômes sont : le Master 2 en Psychologie, le Master 2 en Psychanalyse et le Doctorat en Médecine.

1. Cf. Décret du 7 mai 2012, art. 12, 21 et 22.

## 1. LE CURSUS GÉNÉRAL ET L'ANNÉE PRÉPARATOIRE AU CG

### 1.1. Le Coursus Général

Le Coursus Général est ouvert à toutes les personnes qui en formulent la demande, sans condition de diplôme.

#### Objectifs et compétences

Le Coursus Général vise à donner à l'étudiant une première formation généraliste concernant les psychopathologies : initiation à la connaissance des processus psychiques et des principales pathologies psychiatriques, abord des théories majeures faisant référence dans le champ, familiarisation avec les différentes méthodes de psychothérapie.

À l'issue du Coursus Général, l'étudiant sera en mesure :

- de discerner les supports théoriques des différentes approches des psychopathologies,
- de distinguer les grandes pathologies psychiatriques,
- de décrire et analyser les différentes méthodes de psychothérapie.

#### Organisation des études et modalités pédagogiques

Les étudiants commencent leur scolarité soit par les ES 1 à 8 (Modules I et II), soit par les ES 9 à 16 (Modules III et IV), cela en fonction des Modules ayant cours l'année de leur première inscription, sachant que seuls deux Modules sont enseignés chaque année. Ainsi les étudiants inscrits pour la première fois lors d'une année où sont enseignés les ES 1 à 8 (Modules I et II), pourront suivre les ES 9 à 16 (Modules III et IV) lors de leur seconde année. De la même façon, les étudiants inscrits pour la première fois dans une année où les ES 9 à 16 (Modules III et IV) sont enseignés suivront les ES 1 à 8 (Modules I et II) lors de leur seconde année.

Seront enseignés à la Rentrée 2022-2023 les ES 1 à 8 (Modules Théoriques MT I : *Développement, fonctionnement et processus psychiques* et MT II : *Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques*).

Outre les Enseignements Spécialisés, chaque Module comprend également des Cours Magistraux (CM) et des Travaux Dirigés (TD).

Les Cours Magistraux (CM) constituent l'armature théorique générale (avec bibliographie de référence) de l'enseignement à laquelle s'articulent les spécificités des 4 MT avec leurs différents ES.

Les Enseignements spécialisés (ES) sont appuyés sur des supports pédagogiques variés adaptés à leur axe thématique : exposés de cas cliniques, synthèses Powerpoint, vidéos, graphiques, textes de référence.

Les TD (16 séances de 1 h30 dans l'année) réunissent les étudiants en petits groupes (20 maximum) : seuls ou en binômes ou trinômes, ils y présentent à tour de rôle leur lecture d'un texte du Programme de TD commun, reprise ensuite par l'enseignant. Le Programme et ses textes d'étude sont mis à disposition sur le Site en début d'année.

#### Le contrôle des connaissances concernant le Coursus Général

Deux modalités de contrôle des connaissances sont offertes aux étudiants de ce Coursus :

A / Les étudiants du CG peuvent opter pour un **contrôle simple** qui tient compte de leur présence aux enseignements et de leur participation à la vie de l'École. En fin de scolarité, ils passent un entretien individuel avec l'un des membres de la Direction de l'École. Ce mode permet l'obtention d'un simple **Certificat de suivi de scolarité**.

B / Les étudiants du Coursus Général peuvent aussi opter pour un mode de **contrôle des connaissances plus exigeant**. Il leur sera demandé de rendre 4 devoirs de Contrôle Continu par an sur les Enseignements Spécialisés. Chaque devoir de Contrôle Continu fera l'objet d'une notation sur 20. Les étudiants doivent valider chaque MT (Module Théorique) en y obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 (moyenne des notes de Contrôle Continu obtenues dans le Module Théorique).

Le planning de remise au secrétariat des devoirs de contrôle continus des ES, disponible en début d'année universitaire dans l'Espace dédié du site de l'EPhEP requiert de l'étudiant un respect strict de ces dates.

1. Pour obtenir le **Certificat de fin d'études théoriques et pratiques en psychopathologies du Coursus Général**, les étudiants devront en outre valider un *Practicum*. Cette validation du *Practicum* suppose :

- soit la **participation à des présentations de malades organisées par l'École** avec réalisation d'un travail écrit, noté par les responsables de ces présentations,
- soit la **réalisation d'un stage en institution** faisant l'objet d'un Rapport noté par le Tuteur de stage (enseignant de l'EPhEP). Il sera également demandé au Maître de stage (membre de l'institution où celui-ci s'effectue) une évaluation qualitative de ce stage, dont le Tuteur tiendra compte pour sa notation du Rapport.

La note attribuée au *Practicum* doit être égale ou supérieure à 10 pour qu'il soit validé.

L'obtention du Certificat de fin d'études théoriques et pratiques en psychopathologies du Coursus Général suppose la validation de chacun des Modules MT et MP, avec une note supérieure ou égale à 10/20

2. Les étudiants du Coursus Général souhaitant accéder par la suite au Coursus Spécialisé et prétendre au Titre de Psychothérapeute utilisent cette validation du contrôle des connaissances dans le cadre dit « Coursus Général AE ». Cette **prise en compte des Acquis de l'Expérience (AE)** permet d'obtenir la reconnaissance d'un niveau d'équivalence les autorisant à préparer un diplôme donnant accès au **Coursus spécialisé de l'École** (cf. *infra* p.13).

NB : Ils ne valident pas de *Practicum*. Ils devront en effet valider un stage (Module de formation Pratique – MP, p. 15), au sein de leur formation de Coursus Spécialisé.

Au-delà de 3 absences aux Travaux Dirigés, la validation du Certificat de fin d'études théoriques et pratiques en psychopathologies du Coursus Général comme la prise en compte des Acquis de l'Expérience (AE) ne pourront être obtenues.

## 1.2. L'Année Préparatoire au Coursus Général

L'Année préparatoire (AP) concerne les candidats à la formation en psychopathologie délivrée par l'EPhEP dans le cadre du Coursus Général (CG).

Lors de l'entretien d'admission, si le Directeur des Enseignements estime qu'une scolarité en CG est prématurée, il peut proposer au candidat une entrée en Année préparatoire.

L'Année Préparatoire peut aussi répondre à la demande de candidats qui d'eux-mêmes estiment que son enseignement constitue un préalable à leur candidature à l'entrée en CG et qui en font la demande auprès du Directeur des Enseignements.

**L'Année préparatoire au CG est ouverte aux candidats sans condition de diplôme.**

L'Année préparatoire au CG consiste en une soirée de cours par semaine sur l'année universitaire : deux séances, de 19h à 20h30 puis 21h à 22h30.

**Son objectif pédagogique** est de permettre aux étudiants d'acquérir les concepts fondamentaux de la psychopathologie afin qu'ils puissent s'acquitter dans de bonnes conditions de leur parcours ultérieur en CG. L'enseignement est assuré par une équipe pédagogique resserrée et permanente d'un ou deux enseignants formant tout au long de l'année les étudiants en petit groupe (maximum 25 étudiants) afin d'optimiser la cohérence et le suivi personnalisé de chacun.

### Évaluation

1 écrit de Contrôle Continu fin S1 et 1 écrit sur Table fin S2, en juin de l'année en cours.

Une Moyenne de 10/20 issue de ces deux évaluations de même coefficient est requise pour l'accession au CG.

Enseignants responsables : MM. Alain BELLET et Edouard BERTAUD

## 2. LE CURSUS SPÉCIALISÉ

Le Coursus Spécialisé s'adresse uniquement aux étudiants **disposant des diplômes requis** pour pouvoir, à l'issue de leur formation, effectuer une demande d'inscription auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur le Registre des psychothérapeutes.

**Les diplômes requis** sont : le Master 2 en Psychologie ou le Master 2 en Psychanalyse ou le Doctorat en Médecine.

### Objectifs et compétences

À l'issue du Coursus Spécialisé, l'étudiant sera en mesure :

- de distinguer, en s'appuyant sur sa connaissance des processus psychiques, les différentes pathologies psychiatriques,
- en étant capable de cerner les supports théoriques des différentes psychopathologies, de faire les choix qui seront ceux de sa future pratique,
- d'apprécier les responsabilités qu'elle suppose,
- d'écrire, de partager et discuter en collectif de travail, à partir de l'observation et de l'écoute des patients reçus, l'appréciation de leur situation psychique,
- de recevoir, seul ou au sein d'une équipe, et de suivre thérapeutiquement un patient,
- de fournir un diagnostic à l'issue des entretiens préliminaires avec le patient.

### Organisation des études et Modalités pédagogiques

La scolarité du Coursus Spécialisé se déroule sur deux ans (sauf dérogation, cf. *infra*) et comprend cinq **Modules** :

- 4 Modules de formation Théorique (MT) ;
- 1 Module de formation Pratique (MP).

Les enseignements représentent 400h sur deux ans, réparties entre les 4 MT à raison d'au moins 100h pour chacun.

Les étudiants commencent leur scolarité soit par les MT I et II soit par les MT III et IV, cela en fonction des enseignements ayant cours l'année de leur première inscription, sachant que seuls deux modules sont enseignés chaque année.

Les étudiants inscrits pour la première fois lors d'une année où sont enseignés les MT I et II pourront suivre les MT III et IV lors de leur seconde année, les étudiants inscrits pour la première fois dans une année où les MT III et IV sont enseignés suivront les MT I et II lors de leur seconde année.

Seront enseignés à la Rentrée 2022-2023 les ES 1 à 8 (Modules Théoriques MT I : *Développement, fonctionnement et processus psychiques* et MT II : *Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques*).

## Les Modules de formation Théorique (MT)

Chaque MT comprend :

des Cours Magistraux (CM),  
des Travaux Dirigés (TD),

la participation à des Grandes conférences et aux Journées EPhEP,  
des Enseignements Spécialisés (ES), sous forme de Conférences École (CE).

Outre les Enseignements Spécialisés, chaque Module comprend également des Cours Magistraux (CM) et des Travaux Dirigés (TD).

Les Cours Magistraux (CM) constituent l'armature théorique générale (avec bibliographie de référence) de l'enseignement à laquelle s'articulent les spécificités des 4 MT avec leurs différents ES.

Les Enseignements spécialisés (ES) sont appuyés sur des supports pédagogiques variés adaptés à leur axe thématique : exposé de cas cliniques, synthèse Powerpoint, vidéos, graphiques, textes de référence.

Les TD (16 séances de 1 h30 dans l'année) réunissent les étudiants en petits groupes (20 maximum) : seuls ou en binômes ou trinômes, ils y présentent à tour de rôle leur lecture d'un texte du Programme de TD commun, reprise ensuite par l'enseignant. Le Programme et ses textes d'étude sont mis à disposition sur le Site en début d'année.

Au-delà de 3 absences aux Travaux Dirigés, la validation du Cursus Spécialisé ne pourra être obtenue.

## Nature des enseignements, objectifs et compétences par MT

L'enseignement se compose des quatre Modules de formation Théorique suivants :

**Module I** : Développement, fonctionnement et processus psychiques ;

**Module II** : Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques ;

**Module III** : Théories se rapportant à la psychopathologie ;

**Module IV** : Principales approches utilisées en psychothérapie.

**Transversalement à ces modules, sous l'intitulé Journées EPhEP, des heures seront affectées à des Grandes conférences thématiques. Leur volume horaire peut être pris en compte par l'un des ES de chaque module.**

## Le Module de formation Pratique (MP)

Ce Module consiste en un Stage.

Ce Stage est effectué en cours d'études, à temps plein ou à temps partiel, de façon continue ou par périodes fractionnées, conformément aux termes du Décret<sup>1</sup>.

Le Stage ne peut en aucun cas se dérouler sur le lieu de travail de l'étudiant en formation. Il est placé sous la responsabilité conjointe d'un enseignant de l'École : le Tuteur EPhEP, ainsi que d'un professionnel de l'établissement où l'étudiant accomplit ce Stage : le Maître de stage.

Pour la réalisation du Rapport évalué à l'issue de leur stage, les étudiants de Cursus Spécialisé 2<sup>e</sup> année ainsi que les étudiants inscrits en Stage Seul devront suivre en outre obligatoirement le **Cours d'Accompagnement au rapport de Stage** (C. A. S.), 1 h30 par quinzaine.

### Modalités pédagogiques du Cours d'Accompagnement au rapport de Stage

6 cas sont étudiés au cours de l'année, chacun sur 3 séances.

Séance 1 : Présentation d'une observation de psychopathologie autour d'un cas.

Séance 2 : Nouer le cas clinique aux concepts.

Séance 3 : Exemple de cas en cohérence, présenté par un ou plusieurs étudiants.

Au-delà de 3 absences aux Cours d'Accompagnement au rapport de Stage, la validation du Module Pratique (MP) ne pourra être obtenue.

### Dérogation concernant la durée de la scolarité

La scolarité se déroule sur deux ans. Toutefois, sous condition de demande écrite et motivée auprès du Directeur des enseignements, il est possible dans certains cas de ne valider qu'un MT par an, ce qui permet à l'étudiant d'étaler sa scolarité sur quatre années. L'étudiant devra néanmoins dans ce délai s'être acquitté de son Module de formation pratique (MP).

1. Cf. Décret du 20 mai 2010 relatif à la formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute, art. 4.



## MT I : Développement, fonctionnement et processus psychiques

Il s'agit de donner à l'étudiant une connaissance précise des processus psychiques, d'un point de vue à la fois théorique et clinique, en insistant sur la structuration et les grandes étapes du développement psychique. Une partie de l'enseignement est ainsi consacrée à la clinique de l'enfance et de l'adolescence.

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera en mesure de :

- manier les spécificités de l'observation clinique, chez l'adulte, chez le bébé, chez l'enfant et chez l'adolescent, avec la prudence qui s'impose dans le recueil des données,
- mesurer la place de l'environnement, du social, de la culture et du langage dans la clinique, en particulier pour la clinique de l'enfant et de l'adolescent, sa prise en compte pour une alliance thérapeutique,
- comprendre l'incidence des phénomènes collectifs, notamment épidémiques, pour la prise en compte de la souffrance psychique.

Les enseignants de Cours Magistraux (CM) pour ce module sont :

**Dr Claude LANDMAN**, psychiatre, psychanalyste,

**Dr Sandrine CALMETTES**, psychiatre, psychanalyste, ancien médecin Directeur du CMPP de la MGEN,

**Mme Marie-Christine LAZNIK**, docteur en psychologie clinique, psychanalyste,

**Pr Stéphane THIBIERGE**, professeur en psychopathologie à l'université Paris Diderot Paris VII, psychanalyste.

Le Module I comprend 25 h de Cours Magistraux (CM), 15 h de Travaux Dirigés (TD) et 4 Enseignements Spécialisés (ES) totalisant 60 h de Conférences École (CE) :

**Enseignement Spécialisé 1** : Psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent ;

**Enseignement Spécialisé 2** : Psychopathologie et littérature ;

**Enseignement Spécialisé 3** : Les dimensions sociales et historiques en psychopathologie ;

**Enseignement Spécialisé 4** : Phénomènes d'emprise, suggestions et croyances.

Les chargés de Conférences École (CE) pour ces ES sont :

**M. Alain BELLET**,

**Mme Marika BERGÈS-BOUNES**,

**Dr Jean-Marie FORGET**,

**Dr Antoine LANGLOIS**,

**Mme Esther TELLERMANN**,

**Pr Anne VIDEAU**.

Module I : Développement, fonctionnement et processus psychiques	100 h
<b>Cours Magistraux</b> Dr Claude LANDMAN, Dr Sandrine CALMETTES, Mme Marie-Christine LAZNIK, M. le Pr Stéphane THIBIERGE	25 h
<b>Travaux Dirigés</b>	15 h
<b>Enseignements Spécialisés, sous forme de Conférences École :</b>	60 h
• <b>Enseignement Spécialisé 1 : Psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent</b> Mme Marika BERGÈS-BOUNES, Dr Jean-Marie FORGET	15 h
• <b>Enseignement Spécialisé 2 : Psychopathologie et littérature</b> Pr Anne VIDEAU, Mme Esther TELLERMANN	15 h
• <b>Enseignement Spécialisé 3 : Les dimensions sociales et historiques en psychopathologie</b> M. Alain BELLET	15 h
• <b>Enseignement Spécialisé 4 : Phénomènes d'emprise, suggestions et croyances</b> Dr Antoine LANGLOIS	15 h

## MT II : Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques

L'enseignement du MT II a pour visée de transmettre à l'étudiant une connaissance approfondie de la nosographie mais également de le familiariser avec la démarche nosologique : qu'est-ce qu'un fait clinique, que peut-on appeler ainsi, et quelles sont pour cela les conditions minimales ? On insistera sur l'importance et les enjeux de la nomination et de l'écriture dans le champ de la psychopathologie.

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera en mesure de :

- s'orienter dans les grandes pathologies psychiatriques en mesurant qu'est illusoire une clinique « a-théorique »,
- comprendre l'importance de la dénomination dans la nosologie,
- s'orienter vis-à-vis de la terminologie des DSM et CIM,
- repérer, décrire et analyser le développement de nouvelles formes cliniques engendrées ou favorisées par les modifications de la société : clinique des addictions, question du « genre » par exemple.

Les enseignants de Cours Magistraux (CM) pour ce module sont :

**Dr Martine GROS**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Catherine RONDEPIERRE**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Rémi TEVISSSEN**, psychiatre, psychanalyste.

Le Module I comprend 25h de Cours Magistraux (CM), 15h de Tavaux Dirigés (TD) et 4 Enseignements Spécialisés (ES) totalisant 60 h de Conférences École (CE) :

**Enseignement Spécialisé 5** : Psychopathologie générale et histoire de la psychiatrie ;

**Enseignement Spécialisé 6** : Névroses, psychoses et perversions ;

**Enseignement Spécialisé 7** : Clinique contemporaine ;

**Enseignement Spécialisé 8** : Sémiologie psychiatrique I.

Les chargés de Conférences École (CE) pour ces Enseignements Spécialisés sont :

**Dr Jean-Paul BEAUMONT**,  
**Dr Jean-Louis CHASSAING**,  
**Dr Patrick LANDMAN**,  
**Dr Bernard VANDERMERSCH**.

Module II : Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques	100 h
<b>Cours Magistraux</b> Dr Martine GROS, Dr Catherine RONDEPIERRE, Dr Rémi TEVISSSEN	25 h
<b>Travaux Dirigés</b>	15 h
<b>Enseignements Spécialisés, sous forme de Conférences École :</b>	60 h
• Enseignement Spécialisé 5 : Psychopathologie générale et histoire de la psychiatrie Dr Jean-Paul BEAUMONT	15 h
• Enseignement Spécialisé 6 : Névroses, psychoses et perversions Dr Bernard VANDERMERSCH	15 h
• Enseignement Spécialisé 7 : Clinique contemporaine Dr Jean-Louis CHASSAING	15 h
• Enseignement Spécialisé 8 : Sémiologie psychiatrique I Dr Patrick LANDMAN	15 h

## MT III : Théories se rapportant à la psychopathologie

Ce Module présente les différentes théories qui font référence en psychopathologie. La visée consiste à travailler à l'établissement de tableaux nosographiques propres à être généralement reconnus, sans chercher absolument pour autant à obtenir un tableau consensuel. Ainsi une place importante est réservée à l'enseignement de théories aussi différentes que les neurosciences ou la neuropsychologie du vieillissement, mais aussi, par ailleurs, à l'anthropologie, à l'abord philosophique, ou linguistique, en psychopathologie. Ces points de vue distincts, parfois divergents, permettront à l'étudiant de bien discerner les supports théoriques de référence des différentes psychopathologies.

### À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera en mesure de :

- distinguer les symptômes relevant directement d'une atteinte cérébrale de ceux ne trouvant dans le cerveau que les voies de leur manifestation, l'aspect des troubles psychiques d'origine neurologique ;
- s'orienter dans la diversité des études sur l'empathie, le self, la conscience, les émotions ;
- mesurer l'intérêt et les limites des techniques d'imagerie cérébrale ;
- analyser les expériences en psychologie cognitive ;
- appréhender les utilisations de la neuro-imagerie en recherche psychiatrique et neurologique.
- mobiliser un certain nombre de connaissances en anthropologie, spécialement la notion d'« efficacité symbolique »,
- entendre quelle philosophie sous-tend telle approche psychopathologique.

Les enseignants de Cours Magistraux (CM) pour ce module sont :

**Dr Catherine RONDEPIERRE**, psychiatre, psychanalyste,

**Dr Céline RUMEN**, psychiatre, psychanalyste,

**Dr Pedro VALENTE**, psychiatre.

Le Module III comprend 25 h de CM, 15h de TD et 4 ES totalisant 60 h de Conférences École :

**Enseignement Spécialisé 9** : Psychopathologie et philosophie ;

**Enseignement Spécialisé 10** : Neurologie et neurosciences ;

**Enseignement Spécialisé 11** : Psychopathologie et anthropologie ;

**Enseignement Spécialisé 12** : Sémiologie psychiatrique II.

Les chargés de Conférences École (CE) pour ces Enseignements Spécialisés sont :

**M. Pierre-Christophe CATHELINÉAU**,

**M. Pierre-Yves GAUDARD**,

**Dr Patrick LANDMAN**,

**Dr Catherine MORIN**,

**Mme Jessica TRAN THE**.

Module III : Théories se rapportant à la psychopathologie	100 h
<b>Cours Magistraux</b> Dr Catherine RONDEPIERRE, Dr Céline RUMEN et Dr Pedro VALENTE	25 h
<b>Travaux Dirigés</b>	15 h
<b>4 Enseignements Spécialisés, sous forme de Conférences École :</b>	60 h
• Enseignement Spécialisé 9 : Psychopathologie et philosophie M. Pierre-Christophe CATHELINÉAU	15 h
• Enseignement Spécialisé 10 : Neurologie et neurosciences Dr Catherine MORIN, Mme Jessica TRAN THE	15 h
• Enseignement Spécialisé 11 : Psychopathologie et anthropologie M. Pierre-Yves GAUDARD	15 h
• Enseignement Spécialisé 12 : Sémiologie psychiatrique II Dr Patrick LANDMAN	15 h

## MT IV : Principales approches utilisées en psychothérapie

Le Module IV, plus pratique et professionnalisant, permet aux futurs praticiens de se familiariser avec les différentes méthodes utilisées en psychothérapie mais aussi d'avoir un certain nombre de notions concernant les différents traitements ou modes de suivi susceptibles d'être mis en œuvre pour leurs patients. Ainsi, plusieurs professionnels rompus à des pratiques psychothérapeutiques différentes : cognitivo-comportementale, neuropsychologique, systémique, familiale, ou encore institutionnelle, formeront l'étudiant de manière à ce qu'il puisse opérer en connaissance de cause les choix qui seront ceux de sa future pratique. Les dimensions déontologiques et juridiques des pratiques constituent un autre point fort du Module IV.

### À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera en mesure de :

- comprendre le parcours de soins du patient, y compris somatiques, et l'interaction entre les différents professionnels médicaux et paramédicaux impliqués dans la prise en charge,
- avoir une connaissance des différents types de médicaments pouvant avoir des effets intercurrents au cours d'une prise en charge psychothérapeutique,
- avoir connaissance des principaux psychotropes et de leur mécanisme d'action,
- saisir l'articulation de la dimension « médico-légale » avec la dimension subjective au fondement même de la prise en charge du patient,
- opérer en connaissance de cause les choix de sa future pratique dans une démarche déontologique avertie de sa dimension juridique.

Les enseignants de Cours Magistraux (CM) pour ce module sont :

**Dr Martine GROS**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Claude LANDMAN**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Remi TEVISSEN**, psychiatre, psychanalyste,  
**Pr Stéphane THIBIERGE**, professeur en psychopathologie à l'université Diderot Paris VII, psychanalyste.

Le Module IV comprend 25 h de CM, 15 h de TD et 4 ES totalisant 60 h de Conférences École :

**Enseignement Spécialisé 13** : Les différentes méthodes analytiques ;  
**Enseignement Spécialisé 14** : Psychopathologie, droit et déontologie de la prise en charge ;  
**Enseignement Spécialisé 15** : Prescription et psychopathologie ;  
**Enseignement Spécialisé 16** : Psychopathologie cognitive, systémique et institutionnelle.

Les chargés de Conférences École (CE) pour ces Enseignements Spécialisés sont :

**Dr Lola FOURCADE**,  
**Dr Claire GEKIERE**,  
**Dr Christian HOFFMANN**,  
**Dr Céline RUMEN**.

Module IV : Principales approches utilisées en psychothérapie	100 h
<b>Cours Magistraux</b> Dr Martine GROS, Dr Claude LANDMAN, Dr Remi TEVISSEN et Pr Stéphane THIBIERGE	25 h
<b>Travaux Dirigés</b>	15 h
<b>4 Enseignements Spécialisés, sous forme de Conférences École :</b>	60 h
• Enseignement Spécialisé 13 : Les différentes méthodes analytiques Dr Christian HOFFMANN	10 h
• Enseignement Spécialisé 14 : Psychopathologie, droit et déontologie de la prise en charge Dr Céline RUMEN	10 h
• Enseignement Spécialisé 15 : Prescription et psychopathologie Dr Lola FOURCADE	10 h
• Enseignement Spécialisé 16 : Psychopathologies cognitive, systémique et institutionnelle Dr Claire GEKIERE	30 h

Dr Alain CHABERT /

D

## Obligations de volume horaire pour les étudiants du Coursus spécialisé en fonction de leur diplôme au moment de leur primo-inscription

En fonction du diplôme qui leur a donné accès au Coursus Spécialisé de l'EPHEP, les étudiants sont soumis à des obligations de volume horaire spécifiques conformément au Décret du 7 mai 2012 :

Thèmes de formation	Psychiatres (dispense totale)	Médecins non-psychiatres	Psychologues cliniciens	Psychologues non-cliniciens <sup>1</sup>	Psychanalystes régulièrement enregistrés dans leurs annuaires <sup>2</sup>	Professionnels n'appartenant à aucune des catégories précédentes
MT I : Développement, fonctionnement et processus psychiques	0 h	0 h	0 h	0 h	0 h	100 h
MT II : Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques	0 h	0 h	0 h	0 h	100 h	100 h
MT III : Théories se rapportant à la psychopathologie	0 h	100 h	0 h	0 h	50 h	100 h
MT IV : Principales approches utilisées en psychothérapie	0 h	100 h	0 h	0 h	50 h	100 h
Stage	0 mois	2 mois <sup>3</sup>	0 mois	2 mois <sup>3</sup>	2 mois <sup>3</sup>	5 mois <sup>4</sup>

1. Pour les titulaires du titre de psychologue qui n'ont pas accompli dans le cadre de leur formation le stage professionnel prévu à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 dans un établissement public ou privé détenant l'autorisation mentionnée à l'art.L. 6122-1 du code de la santé publique ou à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

2. Psychanalystes membres d'une Association Psychanalytique depuis au moins 3 ans.

3. 2 mois = 280 heures de stage.

4. 5 mois = 700 heures de stage.

Ainsi, les titulaires d'un Doctorat de médecine non-psychiatres doivent suivre l'intégralité des Modules de formation Théorique MT III : Théories se rapportant à la psychopathologie (100 h) et MT IV : Principales approches utilisées en psychothérapie (100 h) ainsi qu'un Stage de deux mois. Les psychologues non-cliniciens doivent, eux, effectuer un Stage de deux mois.

Les psychanalystes – disposant d'un des trois diplômes prérequis (cf. p.09) –, doivent effectuer les 200 heures (MT II : 100 h, MT III et MT IV : 50 h chacun) demandées par ce Décret, et un Stage de deux mois.

## Le Stage Seul

La formation Stage Seul est destinée aux étudiants ayant uniquement des heures de stage à valider pour obtenir l'Attestation délivrée par l'EPHEP permettant de prétendre au Titre de Psychothérapeute auprès de l'ARS.

Le Stage Seul est également accessible aux étudiants du Coursus Spécialisé ayant validé les 4 Modules Théoriques, qui souhaitent terminer la validation de leur Module Pratique (MP) durant une 3<sup>e</sup> année.

Cette formation donne accès sur une année :

- à une Convention de Stage supervisée par un Tuteur de Stage EPhEP,
- aux Cours d'Accompagnement au rapport de Stage (C. A. S. : 1 h 30 de cours par quinzaine), obligatoire.

L'obtention de l'Attestation délivrée par l'EPHEP et requise par l'ARS (cf. *supra* p. 24) est soumise à la validation suivante :

- à l'issue du Stage, le Rapport rédigé par le candidat fait l'objet d'une soutenance devant un jury composé du Maître de stage en institution et du Tuteur de stage EPhEP.
- Le candidat se présente ensuite au Jury de fin d'études de l'EPHEP (cf. *infra* p. 28).

Le sujet qu'il tire au sort est issu des Cours d'Accompagnement au rapport de Stage, du Rapport de Stage et des cadres théoriques auxquels celui-ci se réfère.

La note obtenue par addition, à coefficient égal, de la note du Rapport de Stage à la note d'Oral du Jury de fin d'études doit être égale ou supérieure à 10/20.

Aux étudiants Psychologues non-cliniciens, nous recommandons fortement de réaliser, parallèlement au Stage de 2 mois requis, au moins une année de Coursus Spécialisé afin d'acquérir un appui théorico-clinique permettant de bien aborder la psychopathologie rencontrée durant ce Stage et dans leur future pratique.

## Les modalités de contrôle des connaissances pour le Coursus spécialisé

### L'assiduité aux enseignements est obligatoire.

Le planning de remise au secrétariat des devoirs de contrôle continus des ES, disponible en début d'année universitaire dans l'Espace dédié du site de l'EPhEP requiert de l'étudiant un respect strict de ces dates.

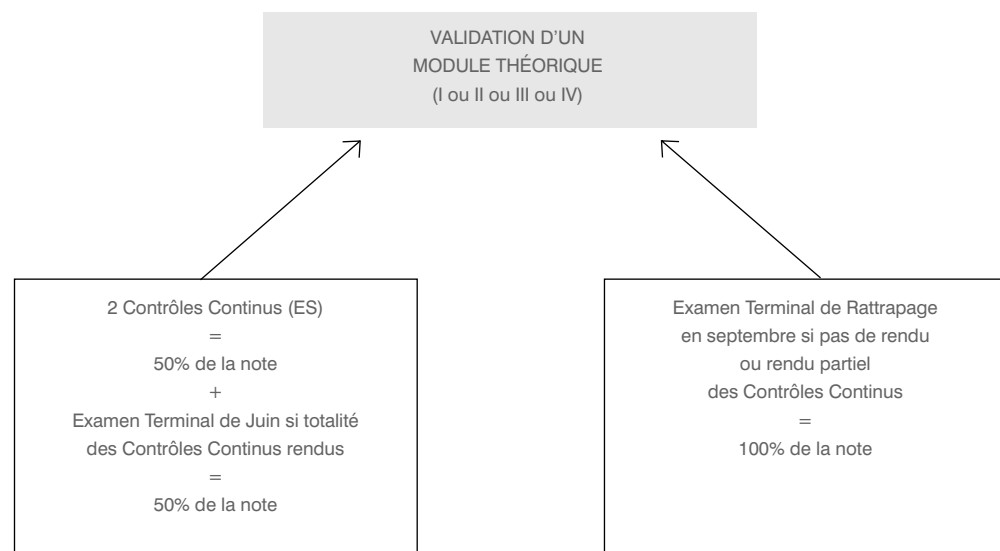
Chaque Module de formation Théorique (MT) **allie aux deux contrôles continus** organisés dans le cadre des Enseignements Spécialisés (ES) **un examen terminal** portant plus particulièrement sur les Cours Magistraux (CM), ces deux modalités comptant respectivement chacune pour 50 % de la note finale.

La Session des Examens Terminaux a lieu au mois de juin, et la Session de Rattrapage au mois de septembre. Les conditions de validation de chaque MT après la Session de Rattrapage sont identiques à celles de la première Session, selon la réglementation en vigueur.

Seuls les étudiants ayant satisfait aux exigences du Contrôle Continu organisé tout au long de l'année universitaire sont autorisés à se présenter à la session de juin. En revanche, tous les étudiants peuvent se présenter à la Session de septembre où le Contrôle Continu n'est pas pris en compte. Les examens se passent sur des copies anonymes fournies par l'École.

Une fois les examens terminés, le Jury se réunit afin de statuer sur les résultats des étudiants, il est souverain. Le Président du Jury est le Directeur des enseignements ; il est assisté d'autres enseignants de l'EPhEP.

Un Module Théorique (MT) est considéré comme acquis lorsque la note finale est au moins égale à 10 / 20, chaque MT devant être acquis en propre, et ne pouvant en aucun cas faire l'objet d'une compensation globale, conformément aux textes en vigueur<sup>1</sup>.



1 : Cf. Arrêté du 8 juin 2010 relatif à la formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute, art. 4, alinéa I.

Dans l'éventualité où un MT ne serait pas validé après la Session de Rattrapage, l'étudiant ne peut se représenter que deux fois dans un délai de trois ans<sup>2</sup>. De plus, il ne peut se représenter qu'à la condition d'avoir de nouveau suivi les enseignements de ce MT<sup>3</sup>. Il ne conserve donc pas les notes acquises dans le cadre du Contrôle continu au sein de chaque ES. Il doit de nouveau valider chaque ES du MT où il a échoué.

Compte tenu du fonctionnement de l'École où seuls 2 MT sont actifs chaque année, l'étudiant qui aura échoué à un MT ne pourra s'y représenter l'année suivante, mais seulement deux ans après (se reporter au tableau *infra*). Par exemple, un étudiant inscrit pour la première fois lors d'une année où les Modules I et II sont enseignés (pour lui Année 1), et qui échoue à un ou deux de ces Modules, ne peut les représenter l'année d'après (Année 2), puisque ces enseignements ne sont pas dispensés deux années de suite. Il doit donc attendre pour cela l'Année 3 où de nouveau les Modules I et II sont au programme. Dans le cas où un étudiant a validé les Modules I et II en Année 1 mais échoue en Année 2 au Module III et (ou) au Module IV, il ne peut terminer sa scolarité qu'au cours d'une Année 4 où les modules qu'il n'a pas validés sont de retour.

Tableau illustrant ces exigences :

Année 1	Module I : non-validé	Module II : validé
Année 2	Module III : validé	Module IV : non-validé
Année 3	Module I : Contrôles Continus et Examen à repasser	Module II : maintien de la validation de l'Année 1
Année 4	Module III : maintien de la validation de l'Année 2	Module IV : Contrôles Continus et Examen à repasser

Par ailleurs, et toujours conformément à la réglementation<sup>4</sup>, en cas de non-validation dans le délai maximum de trois ans imparti pour la validation d'un MT, le candidat doit se présenter de nouveau à l'ensemble des épreuves des MT. Cette clause s'applique également pour le Module de formation Pratique (MP).

Pour le **Module de formation Pratique (MP)**, le Stage fait l'objet d'un **Rapport avec soutenance** conjointement devant le Tuteur EPhEP et le Maître de stage. Le Stage est validé par le Tuteur EPhEP à l'issue de la soutenance.

La validation du MP consiste en une note finale qui doit être supérieure ou égale à 10<sup>5</sup>.

2 : *Ibid.*

3 : Art. 4, alinéa II.

4 : Art. 4, alinéa IV.

5 : Arrêté du 8 juin 2010, Art. 4, alinéa III.

### Le Jury de fin d'études EPhEP

En fin de Coursus Spécialisé, après que l'étudiant a validé les Modules Théoriques nécessaires en fonction de son parcours d'Inscription (cf. *supra* p. 24) ainsi que le Module Pratique, l'obtention du Diplôme de capacité à l'obtention du titre de psychothérapeute délivré par l'EPhEP est soumise à un Jury de fin d'études.

L'obtention de l'Attestation délivrée par l'EPhEP, requise par l'ARS pour les étudiants validant uniquement le Module Pratique est également soumise à ce Jury de fin d'études.

Le Jury est composé de deux enseignants de l'EPhEP, d'un membre de la Direction (Doyen, Directeur ou Directeur des enseignements, avec voix prépondérante), et d'une personnalité extérieure.

#### Modalités d'évaluation

Le candidat de fin d'études du Coursus Spécialisé tire au sort un sujet d'Oral issu de l'ensemble des enseignements de l'EPhEP : Cours Magistraux, Travaux Dirigés, Enseignements Spécialisés.

Les questions qui lui sont posées concernent le thème de l'exposé mais s'étendent aussi à l'ensemble des matières étudiées au cours de sa scolarité, ainsi qu'à son Rapport de stage.

Il est donc nécessaire qu'un exemplaire de ce Rapport de stage soit remis au Jury deux semaines au moins avant la Session de passage du candidat.

Pour le candidat validant uniquement le Module Pratique pour l'obtention de l'Attestation requise par l'ARS, le sujet est issu des Cours d'Accompagnement au rapport de Stage, du Rapport de Stage et des cadres théoriques auxquels celui-ci se réfère.

Au terme de 35 minutes de préparation et 10 minutes d'exposé, le candidat est interrogé pendant 25 minutes par les membres du Jury.

À l'issue de cet Oral, une note sur 20 lui est attribuée. Cette note ne lui est pas immédiatement communiquée : pour l'obtention du Diplôme délivré par l'EPhEP, l'addition de la note d'Oral du Jury de fin d'études à la note issue des notes de validation du candidat sur les Modules théoriques et le Module pratique (cf coefficients *supra* pages 26 et 27) doit être supérieure ou égale à 10/20.

En fonction de cette note finale sur 20, le candidat se voit décerner une Mention qui peut aller de Passable à Très bien.

Pour l'obtention de l'Attestation délivrée par l'EPhEP, la moyenne de l'addition, à coefficient égal, de la note d'Oral du Jury de fin d'études et de la note issue de la soutenance du Rapport de Stage du candidat doit être supérieure ou égale à 10/20.

Le Jury de fin d'études se réunit sur plusieurs Sessions entre janvier et mars de chaque année universitaire. Chacune de ces Sessions est publique, et donc ouverte aux étudiants de l'EPhEP mais aussi à toute personne qui en aura fait la demande préalable par écrit auprès de la Direction de l'EPhEP, qui se réserve le droit de refuser.

Si la note obtenue lors de l'Oral de Jury de fin d'études ne permet pas à l'étudiant de Coursus Spécialisé d'atteindre une note finale supérieure ou égale à 10/20, il devra se présenter à nouveau devant le Jury à une session de rattrapage.

Le candidat à l'obtention de l'Attestation délivrée par l'EPhEP qui n'aurait pas atteint une note finale supérieure ou égale à 10/20 devra se présenter à nouveau devant le Jury à une session de rattrapage.

Après obtention du Diplôme ou de l'Attestation délivrés par l'EPhEP, c'est-à-dire après avoir satisfait aux obligations de contrôle des connaissances définies par les textes, les étudiants peuvent prétendre à l'obtention d'un Certificat d'habilitation à l'inscription sur les listes de psychothérapeutes délivré par les ARS (Agences Régionales de Santé).

**Les enseignants de l'École sont des praticiens.** Ils assurent la formation des étudiants soit en tant qu'enseignants de Cours Magistraux à l'École, soit en tant que chargés de conférences ou de Travaux Dirigés.

Il faut ajouter à cela des Conférenciers invités.

## Les enseignants des Cours Magistraux à l'École sont :

**Dr Sandrine CALMETTES**, psychiatre, psychanalyste, ancien médecin Directeur du CMPP de la MGEN,  
**Dr Martine GROS**, psychiatre, ancien responsable de pôle, médecin attaché, expert auprès des tribunaux, psychanalyste,  
**Dr Claude LANDMAN**, psychiatre, psychanalyste, Doyen de l'EPhEP,  
**Mme Marie-Christine LAZNIK**, docteur en psychologie clinique, psychanalyste, consultante au Centre Alfred Binet,  
**Dr Charles MELMAN**, neuropsychiatre, ancien médecin des hôpitaux psychiatriques, psychanalyste, Doyen honoraire de l'EPhEP,  
**Dr Catherine RONDEPIERRE**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Céline RUMEN**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Rémi TEVISSEN**, psychiatre, psychanalyste, praticien hospitalier,  
**Pr Stéphane THIBIERGE**, professeur en psychopathologie à l'Université Paris Diderot Paris VII, psychanalyste, psychothérapeute  
**Dr Pedro VALENTE**, psychiatre.

## Les Chargés d'Enseignements Spécialisés à l'École sont :

**Dr Jean-Paul BEAUMONT**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Alain BELLET**, psychologue clinicien, psychanalyste, docteur en psychopathologie, psychothérapeute,  
**Mme Marika BERGÈS-BOUNES**, psychologue, psychanalyste,  
**Mme Marie-Charlotte CADEAU**, psychanalyste, formation de philosophie,  
**M. Pierre-Christophe CATHELINÉAU**, psychologue clinicien, docteur en philosophie, psychanalyste,  
**Dr Jean-Louis CHASSAING**, psychiatre, ancien praticien hospitalier CHU, psychanalyste,  
**M. Roland CHEMAMA**, agrégé de philosophie, psychanalyste,  
**Dr Jean-Marie FORGET**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Lola FOURCADE**, psychiatre, praticien hospitalier,  
**M. Pierre-Yves GAUDARD**, maître de conférences en anthropologie à l'Université de Paris (Paris-Descartes), psychanalyste, psychothérapeute,  
**Dr Claire GEKIERE**, psychiatre, praticien des Hôpitaux, spécialiste en Thérapie familiale,  
**Dr Christian HOFFMANN**, professeur de psychopathologie clinique honoraire Université Paris 7-Denis Diderot, psychanalyste (Espace analytique),  
**Dr Patrick LANDMAN**, psychanalyste (Espace analytique), psychiatre et juriste, Président d'Initiative pour une Clinique du Sujet Stop DSM,  
**Dr Antoine LANGLOIS**, psychiatre, psychanalyste, Hôpital de la Salpêtrière, Paris,  
**Dr Catherine MORIN**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Céline RUMEN**, psychiatre, psychanalyste, Chef de service ASM Paris 13<sup>e</sup>,  
**Mme Esther TELLERMANN**, agrégée de lettres, ancienne élève de l'ENS, écrivain, psychanalyste, psychothérapeute,  
**Mme Jessica TRAN THE**, docteur en psychopathologie et psychanalyse, Université de Paris, psychologue clinicienne,  
**Dr Bernard VANDERMERSCH**, psychiatre, psychanalyste,  
**Pr Anne VIDEAU**, vice-doyenne, directeur de l'EPhEP, psychanalyste, ancienne élève de l'ENS, professeur honoraire à l'Université Paris Nanterre.

## Les Conférenciers invités sont :

**M. Alexandre ALARIC**, philosophe, théoricien de la littérature, Université des Antilles,  
**Mme Catherine ALES**, Directeur de Recherche émérite au CNRS, HDR, Honorary Fellow du Department of Social Anthropology de l'University of St Andrews,  
**Dr Pascale BÉLOT-FOURCADE**, psychiatre, psychanalyste,  
**M. Gabriel BERGOUIGNIOUX**, linguiste, professeur à l'Université d'Orléans,  
**Mme Françoise BERNARD**, germaniste, conseil en formation, psychanalyste,  
**M. Thomas BOUVATIER**, psychanalyste, Dr en psychopathologie clinique, Université de Paris, ancien élève de l'EPhEP, fondateur d'«Autonomisation citoyenne, étude de prévention des luttes radicales»,  
**Pr Jean-Baptiste BRENET**, docteur en philosophie, spécialiste de philosophie arabe et médiévale, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,  
**M. Jean BRINI**, psychanalyste, physicien,  
**Mme Claire BRUNET**, agrégée et docteur en philosophie, ancienne élève de l'ENS, Maître de conférences à l'ENS Cachan, psychanalyste,  
**M. Jorge CACHO**, psychanalyste, docteur en psychologie clinique,  
**M. Henri CESBRON LAVAU**, psychanalyste, ancien élève de l'École polytechnique,  
**Dr Marc DARMON**, psychiatre, psychanalyste,,  
**Dr Michel DUBEC**, psychiatre, expert auprès des tribunaux,  
**Dr Christian FIERENS**, psychiatre, docteur en psychologie, psychanalyste,  
**M. Omar GUERRERO**, psychanalyste, psychologue clinicien,  
**Pr Patrick GUYOMARD**, professeur des Universités émérite, ancien élève de l'ENS, psychanalyste, fondateur de la SPF,  
**M. Nazir HAMAD**, docteur d'état en psychologie clinique, psychanalyste,  
**Dr Jean-Paul HILTENBRAND**, psychiatre, psychanalyste,  
**Pr Emile JALLEY**, ancien élève de l'ENS, agrégé de philosophie, professeur honoraire de psychologie clinique et d'épistémologie à l'Université Paris-Nord,  
**Mme Marie JEJCIC**, Maître de conférences en psychopathologie honoraire à l'Université Paris XIII, psychanalyste,  
**Mme Angela JESUINO**, psychologue clinicienne, psychanalyste,  
**Mme Anne JOOS DE TER BEERST**, licenciée en psychopédagogie, psychanalyste,  
**Mme Christiane LACOTE-DESTREBATS**, ancienne élève de l'ENS, agrégée de philosophie, psychanalyste,  
**Mme Rhadija LAMRANI-TISSOT**, psychanalyste (Espace Analytique), linguiste,  
**Dr Jean-Pierre LEBRUN**, psychiatre, psychanalyste,  
**M. Michaël LEVINAS**, pianiste et compositeur,  
**Mme Hélène L'HEUILLET**, agrégée de philosophie, maître de conférences Paris-Sorbonne, psychanalyste,  
**M. Pierre MARCHAL**, docteur en philosophie, psychanalyste,  
**Mme Catherine MILLET**, écrivain, critique d'art, directrice de la revue artpress,  
**Dr Marc MORALI**, psychiatre, psychanalyste,  
**M. Hubert RICARD**, agrégé de philosophie, psychanalyste,  
**Mme Eriko THIBIERGE-NASU**, psychologue clinicienne, psychanalyste,  
**Pr Jacques TOUCHON**, MD, PhD, professeur émérite à l'Université de Montpellier, neuropsychiatre,  
**Dr Jeanne WILTORD**, psychiatre, psychanalyste,  
**Dr Daniel ZAGURY**, psychiatre des hôpitaux, expert auprès des tribunaux.



Les enseignants des Travaux Dirigés sont :

- M. Édouard BERTAUD, psychologue clinicien, psychanalyste (Paris),
- Mme Frédérique BERGER, docteur en psychologie (HDR), psychanalyste (Montpellier),
- Dr Jean-Luc CACCIALI, psychiatre, psychanalyste (Grenoble),
- Mme Anouck CAPE, psychanalyste, chercheuse au Centre Pandora Psychanalyse et processus de création (Paris),
- Mme Béatrice CHAZAL-VINEL, psychanalyste, psychothérapeute (Toulouse)
- Mme Annie DELANNOY, psychanalyste, psychologue clinicienne (Lyon),
- Mme Isabelle DHONTE, psychanalyste, diplômée de la Faculté de Théologie de Lille,
- Dr. Nicolas DISSEZ, psychiatre, psychanalyste (Paris),
- M. GEORGES DRU, psychanalyste, spécialiste en philosophie-théologie (Lyon),
- Mme Christine DURA TEA, psychologue clinicienne, psychanalyste (Nice),
- Mme Marie-Christine FOREST, spécialiste de Sciences Politiques, Littérature et Langues, psychanalyste (La Rochelle),
- Mme Josiane FROISSART, psychologue clinicienne, psychanalyste (Paris),
- M. Jacques HEBERT, psychologue clinicien, psychanalyste (Le Havre),
- Dr Patricia LE COAT, psychiatre, psychanalyste (Brest),
- Mme Edmonde LUTTRINGER, psychologue clinicienne, psychanalyste (Marseille),
- Mme Mathilde MAREY-SEMPER, psychologue clinicienne, psychanalyste, Master de Philosophie contemporaine (Paris),
- M. Jean-Claude MOLINIER, psychologue, psychanalyste (Marseille),
- Dr Régis PATOUILLARD, psychiatre, médecin chef du CSM MGEN Grenoble,
- M. CYRILLE NOIRJEAN, psychanalyste, Directeur de l'URDLA (Lyon),
- M. René ODDE, psychologue clinicien, psychanalyste (Montpellier),
- M. Jamel RIABI, psychologue au CMPP de Juvisy s/Orge (Paris),
- Mme Claude RIVET, psychologue clinicienne, psychanalyste (Manosque),
- M. Jean-Luc de SAINT-JUST, psychanalyste, Docteur en psychopathologie et psychologie clinique (Lyon),
- Mme Sarina-Silvia SALAMA, psychologue clinicienne, psychanalyste (Paris), responsable de l'organisation des TD,
- M. Luc SIBONY, psychologue clinicien, psychanalyste (Paris),
- Dr Claire SOTTY- HARBONN, psychiatre, psychanalyste (Paris),
- Dr Corinne TYSZLER, psychiatre, psychanalyste (Paris).

Modalités

Les inscriptions s'effectuent par lettre de demande motivée accompagnée d'un CV, adressés au Doyen de l'École, le Dr Claude Landman, par mail à : [inscriptions@ephep.com](mailto:inscriptions@ephep.com). Elles seront ouvertes du 26 avril au 15 septembre 2022. Les candidatures retenues donnent lieu à un entretien, suivi d'une délibération des enseignants de l'École.

La formation est accessible aux PMR sur le lieu de cours. Autres handicaps : contacter le secrétariat.

Coût de la formation

Cursus général, Cursus spécialisé :

- en individuel : 2 600 euros / an sur deux années ;
- en formation continue avec financement extérieur : 3700 euros / an sur deux années ;
- étudiants de moins de 27 ans, inscrits à l'université sur l'année en cours : 1 400 euros / an sur deux années.

L'administration de l'EPHEP accordera sur demande motivée les facilités de paiement qui pourraient être souhaitées, et étudiera les possibilités éventuelles de financement de la formation par des organismes appropriés. Il est vivement conseillé de faire votre demande de prise en charge extérieure (hors CPF) pour ce financement en même temps que votre candidature auprès de l'EPHEP.

Année Préparatoire : 1 250 euros.

Stage seul (sous réserve d'acceptation après entretien) : 950 euros.

Auditeur associé : 900 euros.

Le statut d'Auditeur associé est accordé aux personnes désireuses de suivre certains des enseignements de l'École (CM) et ses Grandes conférences.

Les Anciens élèves de l'EPHEP ayant accompli la totalité du Cursus de 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> Années et les membres d'institutions parentes ou associées bénéficient de conditions préférentielles.

pour tous renseignements :

Secrétariat EPHEP

01 42 86 13 93 • [ephep@ephep.com](mailto:ephep@ephep.com) • [www.ephep.com](http://www.ephep.com)



ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES  
EN PSYCHOPATHOLOGIES

**Siège administratif**

25, rue de Lille 75007 Paris

01 42 86 13 93

[ephep@ephep.com](mailto:ephep@ephep.com)

[ephep.com](http://ephep.com)



La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Actions de formation